

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Goly.

A une assemblée des élections municipales de la Municipalité du Canton Goly, tenue le Treizième jour de Janvier mil neuf cent deux à deux heures de l. avant-midi, en la salle ordinaire du dit Conseil, en la dite Municipalité, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis public préalablement donné à cette fin par J. A. Pigeon secrétaire. Résolu le vingt-huitième jour de Décembre mil neuf cent un d'unément public en la dite Municipalité. Et qu'il appert du certificat de publication de cet avis, ensemble annexés au procès verbal de cette assemblée et demeurant aux archives du dit Conseil, sans la présidence de J. A. Pigeon secrétaire - Résolu.

Le président ayant donné lecture des dits avis publics et certificat de publication, au vu de la dite assemblée et requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux.

1.<sup>o</sup> Proposer M. Gerry Rivin cultivateur du Canton Goly second par M. P. E. Forget commerçant du Canton Goly que M. Ernest Pénard cultivateur du Canton Goly soit élu conseiller de la Municipalité du Canton Goly en remplacement de M. Pierre Dauphin fils sortant de charge.

2.<sup>o</sup> Proposer M. W. H. Legari commerçant du Canton Goly second par M. Moïse L. Pierre cultivateur du Canton Goly que M. Raoul Labelle cultivateur du Canton Goly en remplacement de lui-même, soit élu conseiller

de la Municipalité du Canton Joly en remplacement de lui-même.

Et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été mis en nomination comme conseiller locaux autant de candidats qu'il y a de conseillers à élire, l'élection est déclarée close et le président proclame élus conseillers de la dite Municipalité du Canton Joly, les candidats sus-dénumérés mis en nomination.

M. Ernest Renaud & M. Raoul Labelle sont élus conseillers de la Municipalité du Canton Joly, par acclamation.

J. Biganese

Président d'élection

Canada

Province de Québec  
District de Matane  
Municipalité du  
Canton Joly.

Nous Ernest Renaud & Raoul Labelle ayant été dûment nommés conseillers de cette Municipalité du Canton Joly faisons serment, chacun pour lui-même que nous remplirons bien & fidèlement les devoirs de nos charges et cela au meilleur de notre jugement et de notre capacité. Ainsi que Dieu nous soit en aide

Assurément ce troisième  
jour de Février, mil neuf  
cent-dix.

J. Biganese L. P.

Ernest <sup>na</sup> Renaud  
marque  
Raoul Labelle  
Conseillers

Raoul Labelle	1902
Ernest Renaud	1902
<del>Thomas Labrecque</del>	<del>1901</del>
Jean Vallin	1901
Cherrie Catherine Malley	1901
Jules Brassard	1903
Thomas Labrecque	1903

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Orléans

Municipalité du Canton Goly

3 Février 1902

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions le troisième jour de Février mil neuf cent deux à dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: M. P. G. Forget Maire et M. M. les Conseillers James Mc Gibbon, Raoul Labelle; W. H. Legari; Ernest Beaune

formant le quorum sans la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M. W. H. Legari que les minutes de la séance du deuxième jour de décembre mil neuf cent un soient confirmées

Adopté unanimement

Proposé par M. W. H. Legari secondé par M. Raoul Labelle que M. James Mc Gibbon soit nommé maire de la Municipalité du Canton Goly.

Adopté unanimement:

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Orléans

Municipalité du Canton Goly

Je James Mc Gibbon ayant été dûment nommé maire de la Municipalité du Canton Goly, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les charges de maire de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que d'un me suit en aide.

Assurance le troisième  
jour de Février, mil neuf cent-  
deux, devant-moi le sous-  
signé

J. B. Bignessé L. P.

James M. Gibbon  
Maire

Proposé par M. W. H. Legare ~~secondé~~ que la  
résignation de M. P. G. Target qui ~~se~~ ~~re-~~ ~~su-~~ ~~su-~~ ~~su-~~  
~~su-~~ disait verbalement qu'il ne voulait pas  
construire la quai, suit acceptée.

Proposé par M. Ernest Renaud secondé par M.  
Raoul Labelle que M. les Intéressés à la Compagnie  
du Canal de d. ayant ces lots n<sup>os</sup> 27, 28, 29, 30, 31, 32  
sont notifiés de nouveau de venir payer le  
quai fait du jour la dite Compagnie du dit  
canal.

Adopté unanimement.

Proposé par M. P. G. Target secondé par M.  
Raoul Labelle que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. B. Bignessé  
Maire

James M. Gibbon  
Maire

Cloutier  
Jan 1902

Canada

 Province de Québec  
 District d'Orléans

3 Mars 1902

## Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le troisième jour de Mars mil neuf cent deux conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire James Mc Gibban et M. M. les Conseillers P. G. Forget; Ernest Renaud; Pacifique Labelle; François David; W. H. Legaré Raoul Labelle formant un quorum dans la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil a délibéré et ordonné comme suit:

Proposé par M. P. G. Forget secondé par M. W. H. Legaré que les résolutions passées à la séance du troisième jour de Février mil neuf cent deux soient confirmées.

Adopté unanimement

Proposé par M. François David secondé par M. Ernest Renaud que la resignation de M. Emery Gadard fils comme inspecteur de voirie soit acceptée et que M. Joseph Babin soit nommé inspecteur de voirie pour le rang 6. H dans le chemin Chepseau pour le remplacer.

Adopté unanimement

Proposé par M. Pacifique Labelle secondé par M. W. H. Legaré que les comptes au vu desquels soient acceptés et payés ou qu'ils ont été approuvés par les inspecteurs de voirie et à M. Pap. Marinier \$1.00 pour avoir fait une pièce au fait de la Montée du Rang 10 en 1901. payable par les intéressés du Rang 10.

 par M. le Maire  
 P. G. Forget

à M. Antoine Tessier \$1.50 pour avoir été le fournisseur au le fant du village payable par la Municipalité.

A. M. Mederic d'Alphonse pour avoir réparé le chemin de la Mante du village vers le mois de Juillet 1901 \$2.00 payable par les Intéressés du village.

Adopté unanimement

Proposé par M. P. G. Forget secondé par M. Ernest que la requête de M. Antoine Tessier soit prise en considération.

H Renaud

Adopté unanimement.

Proposé par M. P. G. Forget secondé par M. François David que le Conseil ne reconnait pas qu'un nommé Adélard Desbiens soit interné à l'Asile S<sup>t</sup> Jean de Dieu et qu'il ait appartenu à la Municipalité du Canton Goly.

Adopté unanimement.

Proposé par M. P. G. Forget secondé par M. François David que le dit Conseil <sup>declare</sup> n'aurait pas le droit que Edmond Clauthier interné à l'Asile S<sup>t</sup> Jean de Dieu ou a jamais résidé dans la dite Municipalité du Canton Goly et ait seulement de passage, mais qu'il demeurerait dans la Municipalité de S<sup>t</sup> François dans le Comté de Terrebonne et qu'il déclare qu'il ne doit rien sur le compte prison ni par le Sheriff Wright du Comté d'Ontario de même qu'au conseil de Comté du Comté de Labelle. Que cette résolution soit transmise au Conseil de Comté.

Adopté unanimement

Proposé par M. François David secondé par  
M. Raoul Labelle est résolu :

Que ce conseil croit qu'il est de son devoir  
de représenter à son honneur M. le préfet  
du Comté de Labelle qu'il est dans le intérêt  
des Contribuables et qu'il est si important  
de prendre les que des moyens devraient  
être pris par lui-même aussi bien  
que par tous les préfets des différents Comtés  
de la Province de Québec envers le gouvernement  
et à nos représentants à l'Assemblée législative  
pour faire ~~abroger~~ abroger les présentes lois  
concernant les pensions et le <sup>entretien</sup> soin des  
jeunes et des enfants aux écoles de réforme  
industriel et le coût desquels sont actuellement  
faux une certaine partie à la charge des  
Municipalités locales, le quel est un grand  
fardeau pour les contribuables et les  
causes de troubles sérieux pour le gouverne-  
ment aussi que pour le Conseil de  
Comté pour la perception des taxes en rapport  
avec la disposition de ses lois; Considérant  
que le gouvernement devrait ~~abroger~~ abroger  
ses lois et non supporter seul, comme  
dans le passé, le soin des jeunes et des enfants  
de l'école de réforme industriel; Que les  
Contribuables sont déjà assez surchargés  
dans leur municipalité pour la construction  
des églises, hôtel de ville, maison d'école et  
entretien des chemins publics et autres travaux  
municipaux.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par  
M. Pacifique Labelle qu'il les comptes suivants  
soient acceptés et payés

à M. Moïse St-Pierre la somme de 75¢ pour avoir apporté un morceau de pantalon et une 1/2 journée de travail payable par les Intéressés du Rang B.

à M. Yathique David la somme de 75¢ pour avoir apporté un morceau de pantalon et une 1/2 journée de travail payable par les Intéressés du Rang B.

à Joseph Pélair pour avoir travaillé une journée le 25 Février 1902 la somme de \$1.00 payable par M. Adolphe Provost.

à Arnie Gaudin pour avoir travaillé 3/4 de jour le 25 Février 1902 la somme de 75¢ payable par M. Adolphe Provost.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legaré secondé par M. Raoul Labelle que M. William Morauville soit nommé auditeur pour réviser et examiner les Comptes du Secrétaire-Tresorier pour l'année 1901 et que la somme de \$5.00 lui soit allouée pour la dite ~~audition~~ audition et que cette audition soit présentée au prochain Bureau la session spéciale du 19 Mars prochain.

Adopté unanimement.

Proposé par M. P. G. Forget secondé par M. Ernest Renaud que M. Joseph Larocque soit engagé secrétaire-Tresorier pour l'année 1902. au même condition que le Secrétaire-Tresorier actuel.

Proposé en amendement par M. W. H. Legaré secondé par M. Raoul Labelle que M. J. A. Pijarresse soit engagé secrétaire-Tresorier au même condition.

Pour motion principale. voix 4

Pour amendement " 2

Majorité  $\frac{4}{2}$



Proposé par M. P. G. Forget secondé par M. W. H. Lézard que la résolution autorisant le secrétaire-trésorier de passer un bail devant la Salle Publique pour dix ans avec M. V. F. Forget soit annulé, sur le consentement verbal de M. Adolphe Provost qui en est aujourd'hui le dit propriétaire!

Adopté unanimement.

Proposé par M. P. G. Forget secondé par M. Ernest Renaud que la séance soit levée

J. B. Siganeese Sect. Trés.

James W. Gibbon Maire

Canada  
Province de Québec  
District d'Orléans

Je Mairie de la Municipalité du Canton d'Orléans.

Je Joseph Larue que ayant été dûment nommé secrétaire-trésorier de la Municipalité du Canton d'Orléans, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me verra en aide.

Assermenté devant moi à Labelle

ce dixième jour de Mars mil neuf cent deux

J. B. Siganeese J. P.

Joseph LaRoque

Secrétaire-trésorier

Canada } Municipalité du Canton Joly  
 Province de Québec }  
 District d'Ottawa }  
 18 Mars 1902

À une session spéciale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le dix-huitième jour de Mars mil neuf cent-deux conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. Le Maire James Mc Gibbon et M. M. les Conseillers P. E. Forget - Ernest Renand W. H. Legaré Raul Labelle formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce Conseil statue et ordonne comme suit:

Proposé par M. W. H. Legaré et secondé par M. P. E. Forget que la résolution passée à la séance du troisième jour de Mars mil neuf cent-deux soit confirmée.

adoptées unanimement  
 Proposé par M. W. H. Legaré et secondé par M. Ernest Renand que l'audition faite par M. N. E. Dammour de l'année dix-neuf cent soit acceptée.

Proposé par M. Raul Labelle et secondé par M. W. H. Legaré que la séance soit levée.

Proposé par M. P. E. Forget et secondé par M. W. H. Legaré que les propositions passées à la séance du dix-huitième jour de Mars mil neuf cent-deux soit confirmées.

James Mc Gibbon Maire Joseph LaBrosse Secrétaire

Canada Municipalité du Canton Joly;  
 Province de Québec

District d'Ottawa

7 Avril 1902

À une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le septième jour d'Avril mil neuf cent deux conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. Le Maire Jos. M<sup>e</sup> Gibbon M. M. les Conseillers P. E. Forget, W. H. Legaré, Ernest Renard, France David, et Pacifique Labette formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce Conseil statue et ordonne comme suite.

Proposé par M. Ernest Renard et secondé par M. W. H. Legaré que la licence de J. B. Berthiaume Napoleon Nantel Pierre Marinier fils et de Angèle Desmoulins soient accordées.

Adopté Unanimement

Proposé par M. P. E. Forget et secondé par M. Pacifique Labette que des avis soient donnés aux requérants pour la liste électorale dont cette liste doit être revue mardi le quinzième jour d'Avril mil neuf cent deux à sept heures P. M.

Adopté Unanimement

Proposé par M. P. E. Forget et secondé  
par M. Ernest Renaud que le  
Compte de M. Wilfred Demers soit  
payé pour l'entourage du fermier  
sur le port dans le cours du  
mois de Mars 1902

Adopté Unanimement

Proposé par M. P. E. Forget secondé  
par M. Francis David que le  
nom de M. Fernand Forget soit  
remplacé par celui de Adolphe Provost  
sur le rôle d'évaluation pour l'am-  
placement du village portant le  
numéro 162.

adoptée

Proposé par M. P. E. Forget et secondé  
par M. Francis David que le nom  
de Philias Valiquette sur le rôle d'éva-  
luation pour l'emplacement du village  
portant le numéro 186 soit remplacé  
par celui de Wilfred Demers et  
que le nom de Calix Valiquette  
sur le rôle d'évaluation pour l'empla-  
cement du village soit remplacé par  
celui de Calix Belanger

adoptée Unanimement

Proposé par M. Ernest Renaud  
et secondé par M. Pacifique Labelle  
que demande soit fait au gouver-  
nement Provincial pour des codes  
municipal pour être données à chaque  
Conseiller

adoptée Unanimement

Proposé par M. Francis David et secondé  
par M. Raupique Labelle que la séance  
soit ajournée à mardi le quinzième  
jour d'avis à sept heures P.M.  
Pour affaires de routine.

adopté unanimement

Proposé par M. P. E. Forget et secondé  
par M. Raoul Labelle que les ré-  
solutions passées à la séance du  
septième jour d'avis nul neuf cent  
deux soient confirmées

James W. Gibbon  
Maire

Joseph LaRoque  
Secrétaire Trésorier

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa

Municipalité du Centre Joly

15 Avril 1902

À une session Mensuelle du Conseil Municipal du Centre Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le quinzième jour d'Avril mil neuf cent deux conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session soit présents M. Le Maire Jas McEibon M. les Conseillers P. E. Forget - W. H. Legare Ernest Renaud Francis David & Raoul Labelle formant un quorum sous la présidence de M. Le Maire. Il est statué et ordonné et ce Conseil statue et ordonne comme suit:

Proposé par W. H. Legare et secondé par M. Francis David que le nom de Joseph Giroux soit inscrit sur le rôle d'évaluation à la place de Joseph Desmarigny que le nom de Joseph Brazeau soit inscrit sur le rôle d'évaluation que Adélard Laloue soit inscrit sur le rôle d'évaluation à la place de Pierre Laloue et que Pascal Fortin soit inscrit sur le rôle d'évaluation à la place de Edgar Manville.

adoptée

Proposé par M. P. S. Forget et secondé  
par M. Ernest Renaud que M. Joseph  
Lalonde soit enté sur le rôle d'évaluation  
comme occupant de la propriété de  
Philias Gauthier

adoptée

Proposé par M. H. H. Legaré en  
amendement et secondé par M.  
Raoul Labelle que la requête de  
Joseph Lalonde soit l'aisée  
pour la disente au prochain  
Conseil

Pour Mention Principale M. Francis David  
M. Ernest Renaud & M. P. S. Forget  
voix 3

Pour Amendement M. H. H. Legaré  
& M. Raoul Labelle voix 2

Pour Mention Principale Majorité 1

adoptée

Proposé par M. Ernest Renaud  
et secondé par M. Raoul Labelle  
que le Compte au montant de cinq  
piastres de N. S. Darnour pour  
l'audit des Comptes de l'année  
1900 soit payé.

adoptée

Proposé par M. H. H. Legaré que  
les noms de M. H. Ducharme et  
Augustin Cantara soient entés  
sur la liste électorale.

Proposé par M. Ernest Renaud et  
secondé par M. Raoul Labelle que  
si les livres ne sont pas audités  
dici à trois jours M. le Maire  
jugera s'il doit remettre les  
livres entre les mains de l'auditeur

adopté

Proposé par M. W. H. Légaré et secondé  
par M. P. E. Forget que l'inspecteur  
Agraire soit notifié de faire une  
visite au cours d'eau de ~~Dunth~~

Notice 6 17/12/1902

~~visite de chez M. Antoine Lavoie~~  
qui traverse la montagne du Rang  
voisin de chez Antoine Lavoie  
et d'en faire rapport au prochain  
Conseil et que l'inspecteur de  
bois soit notifié de faire  
arranger le chemin dans la  
Montagne du Rang et de faire les  
réparations urgentes.

adopté

Proposé par M. Raoul Labelle  
et secondé par M. W. H. Légaré  
que la séance soit levée.

Proposé par M. P. E. Forget et secondé  
par ~~secondé~~ par M. Raoul Labelle  
que les résolutions passées à la dernière  
séance soient confirmées.

adopté

J. M. Gibson  
Maire

Joseph Labrecque  
Sect. Secrétaire



Canada  
 Province de Québec  
 District d'Orléans

Municipalité du Canton Joly

5 mai 1902

à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le cinquiesme Jour de Mai 1902 conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents.

M. Le Maire James Mc Gibbon M. les Conseillers H. W. Legare' Raoul Labelle France David Pacifique <sup>Labelle</sup> Ernest Renaud & P. E. Forget formant un quorum sous la présidence de M. le Maire. Il est statue et ordonne' et ce Conseil statue et ordonne comme suit.

Propose' par M. P. E. Forget et secundo' par M. France David que le compte de Pierre Nantel pour l'entretien de la route' du Rang D. E. en 1900 & 1901 payable par les interesse's des dits Rangz soit accepté.

adoptée

Propose' par M. H. W. Legare' & secundo' par M. Raoul Labelle que la reclamation de J. B. Cloutier pour avoir casse' son essieu sur la traverse du chemin de fer Canadien Pacifique devant le murin de la humber au montant de trois piastres soit payé et que la reclamation soit faite à la Compagnie du chemin de fer Canadien Pacifique pour le même montant.

adoptée

Proposé par M. P. E. Forget et secondé  
par M. Raül Labelle que le compte  
de M. Thos. Labonté pour travaux  
faits dans la route du Rang St  
Antoine montant de une piastre soit  
payé à l'inspecteur par les Sup. Church  
& Sons.

Adoptée

Proposé par M. Pacifique Labelle  
et secondé par M. P. E. Forget que  
le compte présenté par M. Thos. Labonté  
inspecteur de voirie pour réparations  
aux travaux faits dans la part  
de Monté de Philias Gauthier et  
Adolphe Provost et au chemin  
de front de Adolphe Provost  
soient payés d'après le rapport  
de l'inspecteur Agraire par les intenses  
Philias Gauthier & B<sup>ts</sup> Berthiaume et  
Adélard Berthiaume

adoptée

Proposé par M. Ernest Renaud et secondé  
par M. Raül Labelle que l'audition  
des comptes pour la Municipalité du  
Canton Joly du 1<sup>er</sup> Janvier 1901  
au 15 Avril 1902 faite par M<sup>r</sup>  
W. Moraville soit acceptée dont  
le montant qui est due par  
M<sup>r</sup> J. L. Bigoness est de \$140.50  
et les arerages sont de \$110.22

adoptée

Propose' par M<sup>r</sup> Pacifique Labelle et  
 seconde' par M<sup>r</sup> H. W. Legare' que  
 le compte de M<sup>r</sup> P. E. Forget pour  
 effets fournis pour la fête de  
 St Jean Baptiste pour 1907  
 soit-accepté et payé \$100.62  
 Adopté

Propose' par M<sup>r</sup> H. W. Legare' et  
 seconde' par M<sup>r</sup> Raoul Labelle  
 que le compte de M<sup>r</sup> W. Moraville  
 pour l'audition des comptes de  
 la Municipalité du Cant<sup>n</sup> Goly  
 de l'année 1901 au 15 avril 1902  
 soit-accepté et payé \$5.00  
 Adopté

Propose' par M<sup>r</sup> Francis David et  
 seconde' par M<sup>r</sup> Pacifique Labelle  
 que la séance soit levée.

James Mc Gibbon <sup>maire</sup> Joseph LaRoque <sup>secr<sup>e</sup>taire</sup>  
 Propose' par Pacifique Labelle et  
 seconde' par Ernest Renaud  
 que les résolutions passées à  
 la dernière séance soient confirmées.

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le deuxième jour de juin mil neuf cent deux conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présent - M. Le Maire James Du Gibbon M. les Conseillers H. W. Legare Francis David Ernest Renaud Pacifique Labelle formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce Conseil statue et ordonne comme suit.

Proposé par M. H. W. Legare et secondé par M. Francis David que M. J. A. Beyonnes soit nommé surintendant pour faire le procès verbal pour ouvrir la rue partant du chemin de front se dirigeant vers le dépôt et longeant la Rivière Rouge passant entre les propriétés suivantes.

de M. James Patrick Lee Schwanie Campeau Francis Mandeville d'un côté et Philias Gauthier Joseph Laboude J. H. Vanier la fromagerie Antoine Mandeville de l'autre se dirigeant et traversant la voie ferrée du C. P. R. et longeant ensuite le chemin de fer du sud au nord allant grapper la ligne du lot No 1 du Rang D. qu'il soit ouvert un chemin qui devra passer au bout

de la plate-forme de la station du C.P.R.  
près de l'endroit où la Compagnie du chemin  
de fer Canadien Pacifique prend l'eau.  
et payé par les intéressés adoptés

Proposé par M. Francis David et secondé  
par M. Païficus Labelle que les Comptes  
suivants soient acceptés et payés

de Jules Brossard pour entretien de la  
Montée Brossard du Rang G. dans l'hiver  
1901 & 1902 la somme de cinq piastres.

Le compte de Maurice Bolduc pour  
réparation du chemin dans la montée  
Brossard du Rang G. dans l'été  
1901 & une piastre et demie.

Le compte de Joseph Lanson pour entretien  
de la neige de la montée Lanson en  
1901 & 1902 vingt piastres.

Le compte de Pierre Dauphin pour  
entretien de la montée du Rang I  
dans l'hiver 1901 & 1902 quatorze piastres

Le compte de Leonard Godon pour avoir  
allumer le lampé du pont durant  
le mois d'avril 1902 une piastre et demie.

Le compte de Zotique David pour avoir vendu  
les travaux du Canal des lots 27, 28, 29,  
30, 31, 32, 33 & 34 du Rang A. dans le  
mois de juillet 1901 cinquante-cents.  
pour avoir visité les travaux de faire  
rapport au Conseil dans le mois d'août  
1902 cinquante-cents.

Le compte d'Arthur Paré pour avoir travaillé  
dans le chemin de front des lots 23 et 24  
du Rang H durant l'hiver 1901 & 1902 \$3.<sup>00</sup> ces

Comptes sont payables par les  
Intéressés. Adoptés

Notée le 5<sup>e</sup> juin 1902

Proposé par M<sup>r</sup> H. W. Legare et secondé  
par M<sup>r</sup> Pacific Labelle que l'inspecteur  
soit notifié de faire faire la clôture  
demandée par M<sup>r</sup> Ugel Rock et  
soit payable par les intéressés de  
la route.

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> H. W. Legare et secondé  
par M<sup>r</sup> France David que des avis  
soient donnés aux évaluateurs  
pour la confection du rôle d'évalua-  
tion.

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> H. W. Legare et secondé  
par M<sup>r</sup> Pacific Labelle que le  
chapeau de la Corporation soit  
déposé entre les mains de M<sup>r</sup>  
le Maire.

Adoptée

Notée le 3<sup>e</sup> juin 1902

Proposé par M<sup>r</sup> Ernest Renaud et secondé  
par M<sup>r</sup> France David que l'inspecteur  
soit notifié de faire réparer les abutis  
du pont et de faire réparer toutes  
les rues du village et de faire  
enlever tout ce qui nuit dans  
les rues et qui soit à faire  
conduire l'eau de l'aqueduc <sup>près du pont</sup> et  
faire faire le trottoir à partir du bout  
du trottoir de M<sup>r</sup> H. W. Legare jus qu'au  
pont de poser un garde de corps

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> H. W. Legare et secondé  
par M<sup>r</sup> France David que la séance  
soit levée.

Proposé par Pacifique Labelle et secondé  
par Ernest Renaud que les résolutions  
passées aux deux dernières séances  
et notamment sur le Maire de signer  
soit acceptées confirmées et autorisées  
par le Maire de signer devant  
dernière séance  
James M. Gibbon Sec. - Trésorier  
Maire

19 juin 1902

Municipalité du Canton Joly  
A une session spécial du Conseil  
Municipal du Canton Joly tenue à la  
salle ordinaire des sessions le douzième  
jour de juin mil neuf cent - deux  
conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la province de Québec  
à laquelle session sont présents  
M. Le Maire Jos. M. Gibbon  
M. M. les Conseillers P. G. Forget  
H. W. Legare E. Renaud R. Labelle  
Pacifique Labelle formant un  
quorum sous la présidence du  
Maire.

Il est statué et ordonné et ce  
Conseil statue et ordonne comme suit.

Proposé par M. P. G. Forget et  
secondé par Ernest Renaud  
que le compte de M. Dauphin  
Inspecteur au montant de 2<sup>00</sup>  
soit accepté et payé par les  
Intéressés.

adopté

Proposé par Raoul Labelle et secondé  
par H. W. Legare qu'on le compte de  
M. John Calle pour les travaux  
du pont du Rang H au montant de  
\$ 100<sup>00</sup> francs soit accepté et payé  
par le intéressés. adopté

Proposé par M. P. G. Forget et secondé  
par M. H. W. Legare qu'on l'inspecteur  
Medard Dauphin soit autorisé à  
vendre les travaux du pont du  
village que les conditions seront  
données sur les lieux.

adopté

Proposé par M. P. G. Forget et secondé  
par M. H. W. Legare qu'un règlement  
soit préparé permettant M. L. Bodart  
et Adolphe Provot de poser la lu-  
mine électrique.

adopté

Proposé par M. P. G. Forget et secondé  
par M. Raoul Labelle qu'on tous  
les inspecteurs soient notifiés de  
faire arranger les chemins et  
d'en faire rapport au prochain  
Conseil.

adopté

Proposé par M. P. Labelle et secondé  
par M. H. W. Legare qu'on le nom  
de M. Louis Bernelle soit restitué  
comme propriétaire à la place de  
la Lumber Co

adopté



Proposé par M. P. S. Forget en amendement  
 ment que le nom de Louis Brunelle  
 ne soit pas remis comme propriétaire  
 pour la raison qu'il n'a pas de certificat  
 régulier.

Proposé par M. P. S. Forget et secondé  
 par H. W. Legare que le siège de  
 M. François Loisix comme estimateur  
 soit déclaré vacant.

Adopté

Proposé par H. W. Legare et secondé  
 par Ernest Renaud que le compte  
 de P. S. Forget au montant de  
 \$40<sup>00</sup> prêtés pour voyage à Paspébeville  
 soit accepté et payé par deux voyages  
 aux Comptes de Compté.

Adopté

Proposé par M. P. S. Forget et secondé  
 par Raoul Labelle que toutes les  
 Comptes d'années qui ne seront  
 pas payés d'ici au prochain conseil  
 que les gens soient poursuivis.

Adopté

Proposé par M. Raoul Labelle  
 et secondé par Pacifique Labelle  
 que la séance soit ajournée à  
 Lundi soir le siège de huit à  
 sept heures de l'après midi.

Proposé par M. P. S. Forget et secondé  
 par M. H. W. Legare que les résolutions  
 de la dernière séance soit confirmées  
 James W. Gibbon Joseph LaRoque  
 Maire Sec. Secrétaire

16 juin 1902

Municipalité - du Canton Joly  
 A une session Manueel du Conseil  
 Municipal du Canton Joly tenue à  
 la salle ordinaire des sessions le  
 seizième jour de Juin mil neuf  
 cent deux conformément aux  
 dispositions du Code Municipal de  
 la province de Québec à laquelle  
 session sont présents - M. Le Maire  
 Jos de G. Bolton M. les Conseillers  
 H. W. Legare F. David E. Renaud  
 P. J. Forget formant un quorum  
 sous la présidence du Maire  
 Il est statué et ordonné et ce  
 Conseil statue et ordonne comme  
 suit -

Proposé par M. F. David et secondé  
 par E. Renaud que M. Desroches  
 Bélisle soit nommé estimateur  
 en remplaçant de M. François  
 Lacroix et que cette nomination  
 soit envoyée à Québec immédiatement  
 pour être ratifiée par le lieutenant  
 gouverneur

adopté

Proposé par E. Renaud et secondé par  
 Francis David que une prise  
 par mois soit allouée pour allumer  
 la lampe du pont

adopté

Proposé par M. P. J. Forget et secondé  
 par M. E. Renaud que le compte  
 de Geo Provost au montant de \$1.50  
 pour avoir allumé la lampe du Pont  
 durant le mois de mai & juin 1902 soit accepté et payé

adopté

Notifié

Proposé par M. H. H. Legare et secondé  
par M. P. E. Forget que la nomination  
de Majorie Bolduc comme inspecteur  
soit acceptée

adopté

Proposé par C. Renaud et secondé  
par F. David que Emile Beauchêne  
soit nommé inspecteur en remplacement  
de Majorie Bolduc

adopté

Proposé par H. H. Legare et secondé  
par P. E. Forget que la séance soit  
levée

James McQuibban  
Maire

adopté

Jos. LaRoque  
Sect. Trésorier

Proposé par P. E. Forget et secondé  
par Raoul Labelle que les résolutions  
jusqu'à la dernière séance soient confirmées  
adopté